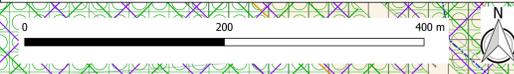


-  Limite communale
-  Secteur en application du L151-28 du CU à l'intérieur duquel la réalisation de logements comportant des logements locatifs bénéficie d'une majoration du volume constructible définie au règlement
-  Emplacement réservé
-  Servitude en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale, en application de l'article L123-2 du CU
-  Espace boisé classé
-  Recul d'implantation Loi Barrièr
-  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
-  Secteur de plan de masse
-  Recul d'implantation du bâti imposé (articles 6 et 7 du règlement)

- En application de l'article L123-1-5 7° du CU
-  Espace vert protégé
  -  Espace vert protégé strict
  -  Bâtiment de qualité architecturale
  -  Arbres alignés
  -  Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale
  -  Ruelles et impasses publiques ou privées
  -  Linéaire commercial protégé
- En application de l'article L123-2a) du Code de l'Urbanisme
-  Servitude "Projet d'aménagement global"
  -  Indication des hauteurs maximum, par secteur géographique, au sein de la zone UDc2 et de la zone UX1

- Autre indicatif :*
-  Site classé
  -  Périmètre de protection de la forêt (19 avril 2002)
  -  Bande de 50m de protection des lisières
  -  Captage d'eau potable
  -  Périmètre de protection d'un captage d'eau potable
  -  Zone d'Aménagement Concerté

**AVERTISSEMENT**  
Le report des servitudes à une valeur informative. Pour une utilisation précise de ces servitudes, consulter le service gestionnaire. Cf. tableau des servitudes en annexe.



N°	Désignation	Bénéficiaire
A	Programme de logements comportant 15% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F.
B	Programme de logements comportant 30% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F.
C	Programme de logements comportant 25% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F.

N° ER	Désignation	Bénéficiaire
3	Extension du Cimetière	Avon
4	Amenagement d'une place, chemin rural des Bédingants	Avon
5	Amenagement d'un espace public en bord de Seine, rue du Port de Valvins	Avon
6	Amenagement carrefour, haut de la rue de Chamilly	Avon
7	Amenagement d'un espace public boisé entre la rue Durand et la rue Bessot	Avon
8	Liaison directe, rue des Déportés	Avon
9	Elargissement de la rue C. Maitry	Fontainebleau
11	Amenagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Gaymer	C.A.P.F.
12	Amenagement d'une voirie publique au Sud du quartier Le Beu	Fontainebleau
13	Amenagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Gaymer	C.A.P.F.
14	Amenagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Gaymer	C.A.P.F.
15	Création d'un rond-point, RD 606	Fontainebleau
16	Création d'une voie d'accès de ville depuis la RD 606 (déjà prévue au PCS en vigueur)	Fontainebleau
17	Création d'une voie d'accès de ville depuis la RD 606	C.A.P.F.
19	Liaison directe, Fontainebleau	Fontainebleau
20	Boufflers, création d'un accès visuel par la rue Royale	Fontainebleau
21	Boufflers, création d'une liaison directe débouchant rue de France	Fontainebleau
22	Extension du collège Lucien Cizard	Fontainebleau
23	Elargissement de l'avenue de Valvins (création d'une noue, d'une piste cyclable bidirectionnelle et élargissement du trottoir)	Avon
24	Elargissement de la voie d'accès Cizard (rue Saint-Fiacre)	C.A.P.F.

